

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du lundi 24 juin 2019
Présidence de M. Alain Amy

La séance est convoquée à 20h00.

Y compris le Président, 69 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés: Mmes Nicole Butty, Sylvie Moroszlay, Claudia Ricci-Bovier
MM. Vincent Aeby, Andréas Bohren, Crescenzo Gelormini, Bruno Gregoir,
Bernard Hagin, Christian Lanzrein, Jean-Samuel Leuba, Philippe Martin,
Olivier Paschoud, Jean-Marc Pilloud, François Pittet, Philippe Sordet, Rémy
Sulzer

Le quorum étant atteint, le **Président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

Le Président signale qu'au point 1, il y a trois conseillers à assermenter au lieu de deux.
En page 14, on traitera les réponses de la Municipalité aux interpellations déposées dans la
séance précédente.
L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION DE TROIS NOUVEAUX CONSEILLERS COMMUNAUX

Mme Kristin Rossier Buri, du groupe des Verts, domiciliée à la rue du Châtelard 4, qui
remplace M. Karim Valente, démissionnaire, est assermentée.

M. Frédéric Luescher, du groupe PLR, domicilié au chemin du Miroir 46, qui remplace M.
Fabien Lavanchy, démissionnaire, est assermenté.

M. Xavier Dewarrat, du groupe PLR, domicilié au chemin du Levant 16, qui remplace Mme
Sylvia Blanc, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MAI 2019

Le Président signale une imprécision à corriger à la page 11. Il faut préciser que M. Jacques-
André Conne, syndic, a donné sa démission pour le 31 décembre.

M. Marc-Éric Wirth remarque qu'il y a une erreur à la page 2. Il faut lire extinction partielle
de l'éclairage public et non pas extension.

M. Gaston Asper souligne que la même erreur apparaît à la page 7. A cette page il faut lire
que c'est la Municipalité qui devra faire le programme et non pas la législature.

Il faut lire, toujours à la page 7, qu'ils restent à modifier 350 sur 1650 luminaires.

A la page 10 au sujet de l'APOL, il faut lire pour la formation et l'équipement.

M. Jacques-André Conne remarque que l'esprit qu'il voulait donner à ses propos à la page 7
concerne le programme de législature, c'est la future Municipalité qui devra se prononcer sur
son programme. Elle le fera en début de législature.

Le procès-verbal modifié est adopté avec une abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Correspondance :

Le 20 mai, le Président a reçu la lettre de démission de M. Fabien Lavanchy.

Le 20 mai, il a reçu un courrier de la Municipalité informant de la création d'un groupe de réflexion en matière de mobilité. Il sera constitué par deux représentants de chaque groupe politique présent au Conseil, le représentant de la société de développement de Lutry et le représentant de l'association des forces vives du Bourg de Lutry. La présidence est assurée par le Conseiller municipal en charge de la mobilité. La déléguée à la mobilité Mme Urfer s'occupera du secrétariat.

Le 21 juin, il a reçu la lettre de démission de Mme Sylvia Blanc.

Le Préfet du district de Lavaux-Oron a publié un arrêté concernant l'élection complémentaire suite à la démission de M. Jacques-André Conne. Le 1^{er} tour aura lieu le dimanche 24 novembre et le deuxième tour le dimanche 15 décembre. L'élection du syndic aura lieu en janvier ou février. La date n'est pas encore fixée. Les présidents ont été informés.

Représentations :

Le Président a assisté le 8 mai à la réception des nouveaux habitants et des jeunes citoyens.

Il a été invité par la Municipalité à participer le 10 mai à l'assemblée générale de la Société d'exploitation du Rivage SA.

Le 17 mai, il a participé au souper de la commission de gestion au refuge du bois du Jorat.

Le 22 mai, il a eu un empêchement et n'a pas pu assister à l'inauguration des nouveaux bureaux de la Fondation des structures de l'enfance et de la jeunesse.

Le 25 mai, il a accompagné la commission de gestion à la visite de la Commune.

Le 13 juin, il a participé au repas de clôture de cette commission.

Votations :

Les résultats des votations du 19 mai sont les suivants :

| | |
|--|--------|
| Participation | 50.32% |
| Réforme fiscale et financement de l'AVS : acceptée | 84.92% |
| Directive de l'UE sur les armes : acceptée | 78.92% |

Le Président remercie les membres du bureau électoral pour leur bon travail.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

5. PREAVIS MUNICIPAL N°1256/2019 CONCERNANT LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2018 RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITE RAPPORT ET VOEUX DE LA COMMISSION DE GESTION

Au pupitre, **M. Guy Wolfensberger** président de la Commission de gestion, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu.

Le rapport de gestion de la Municipalité est passé en revue chapitre par chapitre.

p.32 POSTES MIS AU CONCOURS

M. Gaston Asper constate qu'il y a une erreur dans le tableau. Les chiffres sont inversés pour « apprenti forestier bûcheron », car il faut lire 12 candidatures reçues et 4 candidats auditionnés.

M. Jean-François Chapuisat en préambule félicite pour la rédaction de ce rapport qui est agréable à lire. Il se préoccupe de la situation des tâcherons qui reçoivent le même montant indépendamment de la méthode utilisée dans leur travail. Par exemple avec la culture bio ou la suppression des pesticides, le tâcheron a un surplus de travail, mais son contrat et son salaire ne changent pas.

M. Chapuisat se demande si la Commune ne pourrait pas aider ces tâcherons en prenant les frais de machines à sa charge par exemple.

M. Charles Monod explique les termes du contrat qui lie la Commune avec son vigneron. Le tâcheron est rémunéré à la tâche selon un barème fixe. On est conscient de la problématique et il est question de revoir ces contrats. Des instances supérieures étudient déjà des solutions.

p.148 TAXES COMMUNALES DE SEJOUR

M. Gaston Asper signale une erreur. En 2017 pour les hôtels le montant est Fr. 32'419.80. est non pas Fr. 2'419.80 Il ne comprend pas pourquoi de 2016 à 2017 le nombre d'entrées a été multiplié par trois et de 2018 à 2019 il a été divisé par deux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. Guy Wolfensberger, président de la commission de gestion résume son rapport.

La commission s'est dotée d'un vice-président, M. Jacques Paturel. Elle a souhaité accentuer son analyse au sujet de la Société d'exploitation du Rivage SA. La Commission est surprise que les mandats d'administrateur ne soient pas reversés par les intéressés dans la caisse communale.

Elle s'étonne que d'anciens postulats de plus de 5 ans, n'aient pas encore été traités.

La commission s'étonne que la Commune n'ait pas à ce jour intégré le régime de « Gestion Coordonnées du Trafic d'Agglomération ».

Le rapport de la commission de gestion est passé en revue chapitre par chapitre.

La parole n'est pas demandée la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur les deux rapports.

M. Jean-François Chapuisat veut savoir si la Municipalité a la volonté de reverser à la Commune les sommes des jetons des Conseils d'administration.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : la Municipalité et le syndic reçoivent des jetons de présence des conseils d'administration. Ils reçoivent aussi des jetons d'associations comme l'APOL, le SDIS et autres. Pendant plusieurs législatures, il a été décidé de conserver ses jetons. Il y a un décompte des heures qui aboutit à un temps de travail qui est reporté dans la déclaration fiscale. Le taux de travail du syndic est de 60% et celui des municipaux est de 40%. De plus, les personnes siégeant aux conseils d'administration engagent leur responsabilité personnelle. S'il faut reverser les jetons à la Commune, il faudra se pencher sur le taux d'activité de la Municipalité.

Le Président met au vote les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Les conclusions du rapport de la Commission de gestion sont adoptées à l'unanimité, soit :

1. **d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et de lui en donner décharge,**
2. **de relever la Commission de gestion de son mandat.**

M. Jacques-André Conne remercie le Président et les membres de la commission de gestion pour le travail accompli. Il remercie aussi les conseillers de la confiance accordée à la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur les «**Vœux de la Commission de gestion 2019 pour l'exercice 2018**»

En vertu de l'article 127 du règlement du Conseil, les vœux seront passés en revue un par un et le Conseil se prononcera sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité en cas de vœu non admis ou s'il y a eu discussion sur l'un ou l'autre de ces vœux.

Vœu n° 1 : Puisque ce vœu n'a pas été admis, le Conseil vote sur la réponse de la Municipalité. M. Guy Wolfensberger considère que c'est un vœu admis partiellement car la Municipalité qui s'est engagée à remettre au plus vite aux membres de la commission un exemplaire « électronique ». Elle est acceptée avec 4 abstentions.

Vœu n° 2 : La réponse est acceptée avec une voix contre et 7 abstentions.

Vœu n° 3 : admis.

Vœu n°4 : admis partiellement. M. Fabrice Rod demande d'inclure dans les réflexions la circulation des vélos dans la Grand-Rue. En plus, il y a une nouvelle garderie et les vélos vont très vite. La réponse de la Municipalité est acceptée avec 2 voix contre et deux abstentions.

Vœu n° 5 : admis partiellement et Vœu n°6 se vote avec le 5.

Vœu n°7 : la Municipalité a décidé d'admettre ce vœu et a préparé une communication municipale sur ce sujet. L'égalité salariale est déjà appliquée au sein du personnel communal avec des classes salariales qui sont bien définies. La Municipalité a reconsidéré sa position et a décidé de signer la Charte. Ce vœu est admis.

Le Rapport de la Municipalité concernant les suites données aux vœux de la Commission de gestion 2018 pour l'année 2017 ne suscite ni question, ni remarque de la part des Conseillers.

La discussion est close.

6. **PREAVIS MUNICIPAL N°1258/2019 CONCERNANT LES COMPTES DE L'EXERCICE 2018**

Au pupitre, **M. Etienne Blanc**, président de la Commission des finances, est dispensé de la lecture de son rapport par **le Président** puisque tous les conseillers l'ont reçu. M. Blanc remercie les membres de la commission des finances, MM. Conne, Galley et Leiser.

Les comptes sont positifs avec Fr. 263'000.- ce qui représente 1.9% au dessus du budget. Le chiffre le plus important est la capacité d'autofinancement de 5% soit Fr. 3.3 millions. L'insuffisance d'autofinancement avait été budgétisée à Fr. 600'000.-, soit une différence positive de presque Fr. 4 millions.

L'explication est qu'il y a eu une augmentation des recettes fiscales conjoncturelles et une bonne maîtrise des charges purement communales qui ont plus que compensé l'augmentation des charges péréquatives.

Lors du budget 2019, la Commission des finances avait émis le vœu que la Bourse communale puisse utiliser le bénéfice des services de l'électricité. Tout en gardant

l'indépendance des services industriels, la Municipalité a accepté ce principe basé sur la rémunération des capitaux investis.

Le résultat des services de l'électricité est d'environ Fr. 1.4 millions par an ou près de deux points d'impôt. Il devrait être transféré à la Bourse communale pendant une vingtaine d'années avec dans un deuxième temps un montant de l'ordre de Fr. 400'000.-

La Commission des finances pense que c'est un excellent compromis. Il remercie la Municipalité.

Le Rapport sur les comptes est passé en revue chapitre par chapitre.

p. 205 **M. Gaston Asper** remarque qu'il y a un peu un jeu avec les mots. La différence entre association et entente est que l'association est une personne morale. Concernant les ententes seulement le SDIS et le CIL figurent sur le tableau et les trois autres ententes sont absentes.

Il voudrait savoir si la Commune peut inscrire les liens directs des trois premières rubriques pour que ceux qui sont intéressés puissent y accéder.

La Municipalité prend note.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission des finances.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

Le Président de la commission lit les conclusions du rapport de la Commission des finances sur les comptes.

Les comptes 2018 de la Bourse communale et des Services industriels sont adoptés à l'unanimité.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1259/2019 CONCERNANT LA DEMANDE D'UN CREDIT D'OUVRAGE POUR REALISER LE REAMENAGEMENT DU CHEMIN DU MACHERET

M. Axel Kuonen, président de la commission, est dispensé de la lecture de son rapport par le Président car tous les conseillers l'ont reçu. La commission a été plus concernée par certains points comme le trottoir le long du chemin du Mâcheret qui se situe au nord pour des questions de sécurité. Les commissaires s'interrogent pourquoi pas vers le sud. Un membre de la commission craignait que lors du déneigement de l'autoroute la neige finisse sur le trottoir. Il n'y aura pas de places de parc, car il n'y a pas de terrain sur le domaine public.

Dans l'intersection Genevroz/Mâcheret, il y aura un modérateur de vitesse, ce qui a rassuré la commission.

Pour le carrefour Genevroz/Brûlées, la commission s'est inquiétée du danger du trottoir traversant, car le bus bloquera la circulation lors du dépôt des passagers.

M. Dominique Roulet, membre de la commission, pense que le trottoir au sud n'est pas sûr. Il s'agit d'un trottoir assez étroit, incurvé et pas toujours très agréable. Il confirme que la neige arrive de l'autoroute. Les services de déneigement des autoroutes utilisent une fraiseuse et la neige tombe en contrebas sur le trottoir.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre Bonjour suggère de faire un raccourci pour éviter le virage en épingle au sud du pont sous la bretelle, en passant dans le domaine public cantonal. Il se demande si dévier les 5 box servirait à quelque chose. Il s'agit d'une idée qui faudra creuser.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Conseil accepte les conclusions du préavis (2 abstentions), à savoir :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre le réaménagement du chemin du Mâcheret.
2. D'accorder les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées soit :
 - la somme de Fr. 1'006'000.- pour le réseau routier
 - la somme de Fr. 25'000.- pour le réseau électrique
 - la somme de Fr. 155'000.- pour le réseau d'eau potable
 - la somme de Fr. 107'000.- pour le réseau d'éclairage public
3. D'admettre les modes de financement proposés.

8. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

L'article 13 du règlement du Conseil indique que l'élection du président et des vice-présidents se fait au scrutin individuel et secret. Le Président propose de déroger à cet article et de voter à main levée. Après décision unanime du Conseil, l'élection s'effectue à main levée.

1. Election du Président

Le Président appelle au pupitre le vice-président M. Cédric Alber pour l'élection du Président. Au nom du groupe socialistes et indépendants de gauche, Mme Catherine Desaulles présente la candidature de **M. Alain Amy**.

M. Alain Amy est élu à l'unanimité.

2. Election du premier Vice-président

Au nom du groupe PLR, M. Patrick Sutter présente la candidature de **M. Cédric Alber**.

M. Cédric Alber est élu à l'unanimité.

3. Election du deuxième Vice-président

Au nom du groupe Indépendants & vert'libéraux, M. Ludovic Paschoud propose la candidature de **Mme Cindy Freudenthaler**.

Mme Cindy Freudenthaler est élue à l'unanimité.

4. Election de deux scrutateurs

M. Christophe Sonderegger (UDC) et **M. Benoît Bongard** (PLR) sont élus à l'unanimité.

5. Election de deux scrutateurs suppléants

Mme Aurélie Wohlhauser (PLR) et **M. Pierre Bonjour** (Verts) sont élus à l'unanimité.

9. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION ET DE SON PRESIDENT

La commission comporte 11 membres et 11 candidats sont proposés. Sans opposition, l'élection s'effectue à main levée.

Sont élus : Mmes et MM

| | |
|-----------|----------|
| Benoît | BONGARD |
| Charlotte | CLERC |
| Xavier | DEWARRAT |

| | |
|------------|---------------|
| Guy | WOLFENSBERGER |
| Jean-Marc | PILLOUD |
| Mical | RAPPAZ |
| Pierre | ROBERT |
| Alessandra | SILAURI |
| Xavier | TARIN |
| Marc-Eric | WIRTH |
| Aurélie | WOHLHAUSER |

Madame Alessandra Silauri est élue présidente de la Commission de gestion à l'unanimité.

10. ELECTION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'URBANISME

Pour remplacer M. Karim Valente, démissionnaire, Mme Alessandra Silauri au nom du groupe des Verts propose la candidature de **Madame Kristin Rossier**. Elle est élue par applaudissements.

11. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

Pour remplacer M. Karim Valente, démissionnaire, Mme Alessandra Silauri, au nom du groupe des Verts propose la candidature de **Monsieur Dominique Roulet**. Il est élu par applaudissements.

12. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° 631/2019 *Installation d'un défibrillateur à la plage de Lutry*

N° 632/2019 *Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public*

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité, pour faire suite aux diverses interventions du Conseil communal concernant la gestion de l'hôtel et du restaurant du Rivage, notamment en relation avec la question de la dette de 800'000.- de la société d'exploitation du Rivage SA envers la Commune de Lutry, a entamé une large réflexion portant sur l'avenir. Plusieurs questions se posent :

- Poursuivre le modèle actuel
- Renoncer et louer l'établissement en gérance.
- Céder la Société, la garder ou la liquider.

Le conseil d'administration et la Municipalité ont fait appel à des professionnels de la branche pour connaître la valeur de la Société.

Gastroconsult, société experte en matière d'audit et de conseils pour la restauration et l'hôtellerie, doit rendre son rapport d'ici la fin du mois de juin.

Le conseil sera tenu au courant et devra le cas échéant donner son accord.

Préavis pour la séance du 9 septembre 2019

*Remplacement des passerelles en bois par un trottoir à la route des Monts-de-Lavaux.
Financement des deux dernières phases des quartiers solidaires.*

M. Jacques-André Conne informe que le plan canicule a été lancé et que les personnes qui étaient inscrites pour être « suivies » seront contactées par des employés de la Commune.

13. DISCUSSION SUR LES MOTIONS ET LES POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

14. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Charles Monod répond à l'interpellation de la séance précédente de M. Claude Weber sur le glyphosate. Les services communaux respectent la loi. L'interdiction d'utiliser du glyphosate ne s'applique pas au traitement plante par plante, des plantes posant des problèmes le long des routes cantonales et nationales, s'il est possible de les combattre efficacement par d'autres mesures telles que la fauche régulière. Sur le domaine forestier le glyphosate n'est pas utilisé. Sur le domaine viticole des solutions sont mises en place pour supprimer son utilisation. Les services industriels et les concierges n'utilisent pas ces produits. La commune a essayé plusieurs méthodes comme l'eau chaude, la vapeur d'eau et les flammes. Mais les résultats ne sont pas concluants. Les méthodes les plus efficaces sont le balayage mécanique, l'arrachage à la main, le fauchage avec une débroussailleuse à fil ou le balayage manuel. Pour lutter contre les plantes invasives, l'utilisation est efficace. Toutefois, des produits moins nocifs sont en cours d'élaboration pour remplacer cet herbicide.

L'impact sur le travail des jardiniers : sur les nouvelles platebandes du parking de la Possession il aurait fallu une personne pendant une demi-journée pour pulvériser ce produit et une autre pour évacuer les mauvaises herbes. Avec l'interdiction il faut compter 4 jours de travail à 2 personnes. Les jardiniers ont constaté une amélioration de la vivacité des plantes. L'impact sur la santé des jardiniers est positif même si la Confédération n'a pas encore reconnu le danger.

M. Claude Weber reconnaît qu'il n'a pas très bien compris si le glyphosate est utilisé ou pas. Le système de pulvérisation à 250 degrés fonctionne parfaitement dans d'autres communes comme Lausanne et Romanel. Il se demande pourquoi il ne fonctionnerait pas à Lutry. Il remercie la Municipalité qui va dans le sens de supprimer complètement le glyphosate.

M. Ludovic Paschoud a remarqué que le vigneron travaillait plus vite. Par contre pour le parking de la Possession il faut quatre fois plus de temps.

M. Claude Weber ne souhaite pas proposer une résolution. Il réfléchit à déposer un postulat pour la prochaine séance.

M. Kilian Duggan répond à l'interpellation de la séance précédente de M. Pittet demandant à la Municipalité de réfléchir à la problématique des passages de poids lourds générés par le futur chantier aux abords du collège de Corsy. Chaque chantier fait l'objet d'un plan de circulation particulier, qui est développé entre le service des travaux, la mobilité, l'APOL et le maître d'ouvrage. Le service a décidé de lancer une étude pour évaluer, en partenariat avec un bureau d'ingénieur-conseil et le promoteur, l'impact global du trafic. Elle doit étudier des itinéraires alternatifs ou des aménagements pour favoriser la sécurité.

Le Président ouvre la discussion. M. Pittet étant absent personne ne demande la parole.

M. André Liechti rappelle qu'en avril 2016 il était intervenu au Conseil pour inviter la Municipalité à manifester la crainte de la population de Lutry pour le transport de chlore. Si le risque est faible il ne doit en aucun cas être négligé. Il est convaincu qu'il faut maintenir la pression sur les autorités fédérales pour que cesse le transport par rail et encore plus par route,

de ce produit hautement dangereux, ce d'autant plus qu'une solution de production sur les lieux d'utilisation existe.

Il souhaite connaître la position de la Municipalité face à ce danger potentiel. Il se demande aussi si elle va se joindre au mouvement de protestation en adressant une lettre officielle à l'Office fédéral des transports et à l'Office fédéral de l'environnement.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** :

Mme Kristin Rossier, nouvelle conseillère ce soir, était intervenue en mars 2016 à ce sujet. La Municipalité avait écrit avec une autre commune à l'Office fédéral des transports le 2 mai 2016 et elles avaient soulevé les points que M. Liechti rappelle aujourd'hui. Lutry s'est associée à la démarche entreprise par Renens, Lausanne et Prilly demandant que des mesures soient prises, comme la diminution de la vitesse, ce qui a été fait.

La deuxième demandant d'arrêter tout ce trafic n'a pas été entendue.

La Municipalité s'engage à relancer l'OFT pour étudier la possibilité que la production se fasse sur place.

M. André Liechti pense que la Municipalité pourrait écrire au Conseil d'Etat pour soutenir la démarche.

Il remercie la Municipalité et se réjouit de sa réponse.

M. Claude Weber a reçu l'information de la création d'un groupe de réflexion en matière de mobilité. Il fait une proposition et une remarque.

Proposition : ayant assisté à plusieurs réunions des quartiers solidaires, le principal problème qui revient à chaque fois est la mobilité. Il propose d'adjoindre une personne mandatée par la Municipalité aux quartiers solidaires.

Remarque : ce sujet l'a fâché. La Municipalité demande trois personnes par parti politique et n'en choisira que deux. Pour lui ceci est désobligeant vis-à-vis des conseillers, car ils ont tous été élus et le Conseil communal ne dépend pas de la Municipalité. Celle-ci devrait accepter que les partis politiques présentent deux candidats. Il se demande ce que dira la Municipalité à un candidat qui n'a pas été choisi. La Municipalité devra expliquer cette manière de procéder.

M. Kilian Duggan indique que l'idée de création d'un groupe de réflexion est pour que la Municipalité puisse s'adjoindre le service d'experts. Elle a désigné des membres sans passer par la phase de proposition, car c'est plus transparent. Elle prendra d'autres critères en compte comme l'âge, le niveau socio-éducatif ou la situation géographique. Ceci n'est pas une nouvelle façon de procéder. Associer les quartiers solidaires est une excellente idée. Il pense que peut-être une personne jouera un double rôle.

M. Claude Weber pose la question suivante à la Municipalité : « avez-vous demandé à la Société de développement et à l'Association des forces vives de Lavaux, de présenter un seul candidat afin que vous en choisissiez un parmi ceux-ci ? »

M. Kilian Duggan précise que la Municipalité est compétente pour convoquer qui elle veut pour la conseiller.

M. Claude Perret demande pourquoi le passage piétons qui traverse de la gare de La Conversion jusqu'au Buffet de la gare a été supprimé.

M. Jacques-André Conne répondra à la séance prochaine.

M. Marc-Eric Wirth signale que dans la communication il est mentionné que la décision est motivée, car la Municipalité pratique déjà l'égalité des classes salariales qui sont bien

définies. Toutefois, le fait d'avoir des classes salariales ne veut pas dire qu'il y a égalité. Il demande si la Municipalité va mettre en œuvre des outils pour contrôler l'égalité salariale.

M. Jacques-André Conne signale que dans la mesure où la Municipalité a signé la Charte, elle se donnera les moyens de la respecter.

M. Gaston Asper demande si la Municipalité va donner suite à ses remarques sur les comptes à la page 205 du rapport sur les comptes.

M. Jacques-André Conne indique que la Municipalité répondra une autre fois.

Mme Camille Moser a constaté que dans les douches de la plage, l'eau coule presque en permanence. Elle demande s'il ne serait pas possible d'installer des boutons poussoirs. La Municipalité donnera la réponse à la prochaine séance.

M. Dominique Roulet fait une remarque sur les moloks. C'est dommage que les couvercles ne puissent pas rester ouverts et qu'il n'y ait pas un support pour déposer les sacs avec les déchets. Il invite le service concerné à étudier ces moloks en équipant les couvercles d'un système qui le maintient ouvert.

M. Raymond Sudan qui arrive à 55 ans n'a pas reçu son invitation aux quartiers solidaires. Il est étonné et se demande s'il y a un suivi. Pour le verre il a une solution à proposer à M. Roulet, il faut se mettre au cubitainer.

M. Pierre Bonjour revient à ce parking industriel au bord de la route cantonale où il y a au moins 60 Audi. Il devrait y avoir un stock moins important. Il ne faut pas attendre la requalification routière pour agir. Avec la diminution des stocks, le pré en bordure de la route pourrait être visible à nouveau.

M Pierre-Alexandre Schlaeppli informe qu'ils vont essayer des solutions. Il dit : « on a un œil sur ces Audi ».

Mme Claire Glauser explique à M. Sudan qu'il ne va pas recevoir des invitations tout le temps. S'il a eu 55 depuis le dernier courrier, il va très probablement recevoir une invitation.

M. Jacques-André Conne remercie le président et les membres des commissions de gestion et des finances. Il remercie les conseillers pour la confiance accordée et pour l'acceptation des comptes et gestion. Il remercie aussi les chefs de service et les employés de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le **Président** lève la séance à 21h58.

La prochaine séance est fixée au 9 septembre 2019 à 20h00

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président


Alain Amy

La Secrétaire


Pilar Brentini

